

Mon intervention a pour unique objet de faire ressortir un point déjà signalé à maintes reprises par certains de mes honorables amis. Nous n'avons pas l'intention de nous répéter *ad nauseum*. Apparemment, nous ne réussirons pas à amener le gouvernement à modifier ses vues sur certains de ces points, et nous n'avons pas l'intention de revenir sans cesse à la charge si cela ne doit être d'aucune utilité pour le Parlement ou les Canadiens. Nous estimons, cependant, que, chaque fois qu'une question de ce genre surgit, il nous incombe de faire connaître notre position, car nous nous opposons à ce que les sociétés et les riches soient dorlotés alors que la classe moyenne et les gens à revenu modeste doivent supporter le véritable fardeau du régime fiscal.

Avant de conclure, je tiens à indiquer clairement, en ma qualité de chef de mon parti, que nous ne souscrivons pas du tout à la plupart des objections formulées par les porte-parole du parti conservateur. Les larmes que verse l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest pour les sociétés et ses objections à la mesure nous laissent indifférents. Il nous arrive sans aucun doute d'être parfois dans l'erreur. Mais ce qui nous préoccupe, au premier chef, c'est la protection des plus pauvres et des membres de la classe moyenne. Chaque fois qu'on exige moins des sociétés ou des bien nantis, l'écart doit être comblé par ceux qui ont peu. C'est là le fond de ce nouveau régime fiscal. La proposition à l'étude apporte quelques modifications souhaitables mais ne remédie nullement, au fond, aux injustices dont souffre notre régime d'impôt. C'est pourquoi je ne saurais approuver la suggestion du chef du parti conservateur, faite l'autre jour en dehors de la Chambre et à la Chambre également je pense—je n'en suis pas trop sûr puisque je n'étais pas là ce jour-là—d'adopter le bill tout entier, d'en appliquer immédiatement certains articles et d'attendre quelques mois pour la mise en vigueur des autres. Cette proposition, pour moi, est celle d'un élément de la société qui n'a vraiment pas besoin de l'attention des représentants de la Chambre ou ne la mérite guère.

• (3.30 p.m.)

Nous voulons des modifications fondamentales dans les dispositions relatives aux coopératives et aux caisses de crédit, afin d'alléger le fardeau fiscal là où il doit l'être. Nous ne voyons pas l'utilité de poursuivre la discussion sur ce bill pendant des mois car nous en discutons depuis longtemps déjà. Nous n'avons pas l'intention non plus d'abandonner la partie à moins que le gouvernement ne se rende compte de la justesse des instances qui lui ont été faites et ne consente à modifier sensiblement la loi, quant aux impôts des coopératives et d'autres dispositions du projet de loi. Dans le cas contraire, notre devoir consiste à poursuivre la lutte de ce côté. J'ai voulu dire ces quelques mots pour bien préciser que je n'approuve pas la suggestion du chef de l'opposition officielle, pas plus que les larmes versées par les porte-parole du parti conservateur sur les pauvres compagnies touchées par la mesure à l'étude.

M. Osler: Le député me permettrait-il de poser une question au sujet d'une déclaration du premier ministre Schreyer, parue dans la *Free Press* de Winnipeg? Je regrette de ne pouvoir préciser la date de cette publication

que j'ai ici, mais je la lui ferai tenir s'il le veut. Il maugréait contre des déclarations faites lors d'un congrès de son parti et disait que son gouvernement devrait concentrer ses énergies sur le progrès économique propre à assurer le plus grand nombre d'emplois. Puis son ministre de l'Industrie déclara qu'il en avait assez de tout ce fatras idéologique, que le gros de l'industrie au Manitoba appartient au secteur privé et mérite cet appui.

Étant donné les déclarations que vient de faire le chef néo-démocrate sur les sociétés canadiennes, selon lui, la plupart petites et auxquelles nous essayons d'accorder quelque appui, nous dirait-il quelle attitude lui dicte la doctrine de son parti? Croit-il que les petites sociétés valent qu'on les appuie, comme le croient le premier ministre du Manitoba et son ministre de l'Industrie?

M. Lewis: Si le député de Winnipeg-Sud-Centre a compris ce qu'il a lu, il n'aura pas de difficulté à concilier ce que j'ai dit et ce qu'a dit le premier ministre du Manitoba. Je suis d'accord avec le premier ministre du Manitoba, de même que mon parti. Nous acceptons le fait que la majeure partie de notre économie appartient à l'entreprise privée et est contrôlée par elle, et si nous avions l'occasion d'agir à titre de gouvernement, ou fédéral ou provincial, nous envisagerions une économie mixte pour une bonne mesure de l'avenir, sinon pour toujours. Assurément, nous admettons qu'il faut donner aux petites sociétés la possibilité de vivre et d'obtenir de leurs placements un juste rendement. Je suis persuadé que le ministre de l'Industrie du Manitoba veut bien que la Société de développement du Manitoba aide à toute industrie productrice d'emplois, qu'elle soit privée ou publique.

Sur ce point, il n'y a aucune différence entre son opinion et la mienne ou entre celle du parti provincial au Manitoba—c'est-à-dire celle de la majorité de ses membres—et celle du parti fédéral. Je n'éprouve aucune difficulté à concilier les deux. Tout ce que je dis, c'est que, qu'il s'agisse d'une petite ou d'une grande société, il devrait y avoir un régime fiscal équitable qui nous assure tous d'un juste fardeau d'impôt. Je m'oppose tout particulièrement à l'augmentation des crédits d'impôt pour dividendes de 20 à 33 1/3 p. 100 parce que je ne suis pas convaincu qu'elle ne confère pas un avantage très marqué à ceux qui tirent une grande partie de leur revenu des dividendes. J'ai admis en toute franchise que je n'avais pas fait beaucoup de calculs, mais je n'accepte pas les tableaux présentés par le ministère comme étant indiscutables. Seule l'expérience le dira. On doit tenir compte de bon nombre d'autres questions, comme le revenu total, les taux les plus élevés et ainsi de suite. Je ne suis nullement convaincu que ce changement résultera en un régime fiscal plus équitable.

M. Osler: Monsieur le président, j'ai trouvé le renvoi concernant ce rapport et je le transmet au comité. Il s'agit de la *Free Press* de Winnipeg du 22 novembre 1971.

M. Mazankowski: Monsieur le président, je suis ravi de participer au débat sur ce très important article du bill fiscal relatif à la fiscalité des petites entreprises. Je ne prétends pas être expert en fiscalité mais j'ai une certaine expérience de la gestion d'une petite entreprise et c'est de ce point de vue que j'aimerais soumettre différentes questions à l'examen des députés des deux côtés de la Chambre.